



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Esprit
AVIS PUBLIC



**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2020**

AVIS est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Saint-Esprit, que :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Esprit 2018-2020 sera en vigueur pour son troisième exercice financier et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, aux heures régulières d'ouverture.

Toute demande de révision concernant le rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou au cours de l'exercice suivant.

Une telle demande de révision prévue doit être déposée ou envoyée par courrier recommandé au bureau des évaluateurs de la MRC de Montcalm, à l'adresse suivante :

**MRC de Montcalm
1540, rue Albert
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0**

Et ce, au moyen du formulaire prescrit par le ministère des Affaires municipales, accompagné de la somme d'argent déterminée par le règlement 148 de la MRC de Montcalm.

Donné à Saint-Esprit, ce 26^e jour de septembre 2019.

- Original signé -

**Nicole Renaud
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim**